Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 60/1969 (1969)

Artikel: Fribourg
Autor: Gauthier, Jean-Claude
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115676

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TROISIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

FRIBOURG

L'année 1968 a été marquée comme les précédentes par une intense activité des divers secteurs de l'école fribourgeoise.

Les problèmes qui se posent à elle sont à la fois pédagogiques et structurels sur le plan cantonal. Quant à la mesure de la coordination, elle ne cesse d'être au centre des préoccupations des responsables.

La Commission cantonale des études a préparé deux règlements importants qui ont été ensuite approuvés par le Conseil d'Etat. Il s'agit du règlement du 23 avril 1968 pour l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique et du règlement du 12 juillet 1968 pour l'obtention du diplôme de maître de classe d'orientation.

Si nous examinons maintenant les activités principales des divers secteurs de l'enseignement, nous constatons ce qui suit:

A. Dans le cadre de l'enseignement primaire

1. Le processus de révision ou d'élaboration des manuels suit son cours. C'est ainsi qu'une commission vient d'achever la rédaction du manuel d'instruction civique, destiné aux 5e et 6e classes primaires et aux classes d'orientation.

La rédaction d'un manuel analogue en langue allemande vient d'être confiée à une autre commission. En effet, il n'existe à ce jour dans la partie allemande du canton qu'un livre à l'usage du maître.

Le manuel de géographie destiné aux 3e et 4e classes primaires a été élaboré par une commission à laquelle le professeur de géographie de notre Université a assuré sa collaboration. Il s'agit d'un ouvrage de conception nouvelle et très abondamment illustré.

La partie allemande du canton bénéficiera bientôt d'un ouvrage similaire.

2. La Commission cantonale d'éducation cinématographique et télégénique a poursuivi son travail. De nouvelles sessions ont été organisées. En outre, elle a repris les tâches de « Film et Vie », dont les activités avaient beaucoup contribué au développement de la culture cinématographique à Fribourg. C'est de cette initiative que sont sortis les récents festivals Renoir et Jouvet. Les matinées hebdomadaires de classiques du cinéma à l'usage de la jeunesse ont remporté un franc succès.

3. Les centres de recherche pédagogique de langue française et de langue allemande ont continué leur activité: le choix et l'élaboration de nouveaux manuels ont été au centre de leurs préoccupations.

4. Quant au perfectionnement pédagogique du corps enseignant, il a été réalisé à l'aide de nombreux cours organisés, soit par la Direction de l'Instruction publique, soit par des sociétés d'enseignants. La participation du corps enseignant à ces cours a été particulièrement élevée.

5. Les expositions itinérantes de livres pour la jeunesse se sont poursuivies. Les livres exposés seront déposés au centre de documentation en voie de création: mises à jour, enrichies et renouvelées avant d'être prêtées, les collections constitueront un apport précieux pour la culture populaire.

6. Fribourg s'est associé toujours davantage aux efforts de coordination scolaire intercantonale, qui sont entrés dans une phase manifestement plus active. Il serait fastidieux d'en relever tous les aspects qui sont bien connus de tous les responsables, administratifs et enseignants.

7. Les classes d'orientation bénéficient maintenant d'un règlement fixant les composantes de la formation des maîtres. Un cours a été organisé à leur intention durant l'année 1968. Enfin, des commissions élaborent actuellement un projet de règlement d'organisation de ces classes qui fixera leur statut administratif, les critères qui présideront à la formation pédagogique qu'elles sont appelées à dispenser et, enfin, le statut des maîtres et des élèves.

8. La politique de regroupement scolaire amorcée en 1967 a connu de nouveaux développements. Au 30 septembre 1968, les regroupements organisés intéressaient 86 communes: ils ont permis de réduire de 19 unités le corps des instituteurs et d'assurer aux élèves une formation meilleure.

9. Relevons en outre que de très nombreux textes législatifs ou réglementaires sont en voie de refonte et de révision, entre autres la loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire.

10. Enfin, plusieurs écoles primaires ont été ouvertes en 1968: citons celles de Marly-le-Petit et d'Avry-sur-Matran, dans la partie française du canton, et celles de Planfayon et de Wunnewil dans la partie alémanique.

B. Dans le cadre de l'enseignement secondaire

a) *Ecoles secondaires du degré inférieur*

1. L'accroissement des effectifs des élèves de sexe féminin, constaté l'an dernier, s'est maintenu. Il a eu une incidence certaine sur la pénurie des locaux qu'il a rendue plus aiguë et sur la tâche du corps enseignant qu'il a rendue plus lourde, puisqu'il se cumule avec une augmentation du nombre d'élèves de sexe masculin. Il serait trop long de relater toutes les mesures de caractère provisoire ou de caractère définitif qui ont été prises pour pallier cette situation.

2. Signalons simplement que la construction d'une nouvelle école secondaire est envisagée à Bulle, tandis qu'un groupe scolaire est actuellement en construction à Estavayer-le-Lac.

3. Les examens d'admission ont été revus: les questionnaires ont été préparés par MM. A. Sudan, orienteur professionnel et A. Repond, directeur. Ils comprenaient trois épreuves en langue maternelle et trois épreuves en mathématiques. Des consignes précises avaient été données aux examinateurs quant à la durée des épreuves et aux critères d'appréciation qui devaient présider à l'évaluation des résultats.

Ces examens ont permis de « tester » 1177 candidats, répartis dans 14 écoles. Directeurs et professeurs se sont déclarés favorablement impressionnés par cette expérience.

4. Les manuels ont été soumis à un réexamen attentif, en particulier ceux de latin et d'histoire générale. C'est la grammaire Debeauvais qui fut choisie comme ouvrage de base pour l'étude du latin. Le problème de la formation historique est encore à l'étude, puisque aussi bien aucun manuel actuellement édité ne couvre le cycle entier de l'histoire générale.

5. La formation continue des maîtres est restée au premier plan de leurs soucis. C'est l'enseignement des mathématiques qui a été soumis par eux à l'autocritique la plus approfondie. De nombreuses réunions de maîtres ont été consacrées à ce sujet.

b) *Ecoles secondaires du degré supérieur*

1. Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles. — Le congé du jeudi entier a été introduit à la demande des parents des externes: il permettra à des élèves, dont les programmes n'ont cessé d'être élargis, de bénéficier d'une journée de détente, à l'instar des élèves des autres établissements du degré secondaire.

2. Lycée cantonal de jeunes filles. — Une fondation vient d'être créée pour activer autant que possible l'élaboration de plan en vue d'une nouvelle construction. Elle est rendue urgente par l'augmentation constante du nombre des élèves, plus marquée dans cette direction d'études que dans les autres, ce qui est en soi réjouissant.

3. Collège cantonal Saint-Michel. — L'accroissement du nombre des élèves s'est maintenu. Il en est résulté de nombreuses mesures de réorganisation et de redistribution interne, sans parler des aménagements rendus nécessaires par cet afflux d'éléments à enseigner.

Le problème des locaux destinés à la culture physique et qui étaient notoirement insuffisants depuis longtemps, quantitativement et qualitativement, s'achemine vers une solution. Les travaux en vue de la construction d'une nouvelle halle de gymnastique, retardés en 1968 à cause du surplus de dépense nécessité par la mauvaise qualité du terrain et l'utilité d'une consolidation, ainsi que par l'étude d'un nouveau projet, vont enfin commencer.

4. Ecole normale des instituteurs. — Cet établissement s'achemine vers une révision générale de ses programmes et un étalement différent des matières, dans la section de langue française. Une commission spéciale se penche sur ces problèmes, ainsi que sur ceux que pose l'établissement d'un programme pour la section de langue allemande.

c) *Dans le cadre de l'enseignement supérieur*

L'année universitaire 1968-69 a été placée sous le signe de la réforme des études et des structures de l'Alma Mater friburgensis. Elle a vu trois commissions se pencher sur ces problèmes et tenter d'y apporter des solutions.

L'une, née au sein de l'Université, a déposé son rapport auprès du Conseil d'Etat au cours du printemps dernier. L'autre, celle qu'a constituée le Conseil de l'Université, va sans doute transmettre prochainement à l'autorité cantonale le résultat des travaux qu'elle a poursuivis et les conclusions des experts dont elle a requis le concours.

Quant à la Commission constituée par arrêté du Conseil d'Etat en date du 12 juillet 1969 et chargée de la réforme des structures universitaires et de la révision de la loi qui régit actuellement l'Université, elle s'apprête à déposer son rapport en mains du Conseil d'Etat, ainsi que trois projets de loi et un projet de révision dû à certains de ses membres.

Au cours de près de 20 séances, elle a examiné les problèmes universitaires fribourgeois sous tous les aspects et pense pouvoir proposer des solutions soit globales, soit partielles, susceptibles de donner à notre haute école les moyens de répondre aux tâches et aux exigences de l'époque actuelle.

Il reste au Conseil d'Etat à se prononcer sur les divers projets et les diverses études qui visent toutes à modeler un nouveau visage de notre Université.

Cette dernière doit à la constitution d'une commission consultative pour les problèmes universitaires, qui s'est réunie deux fois en 1968-69, d'être mieux connue des milieux politiques, économiques et sociaux. Les membres de cette commission ont été orientés par le directeur de l'Instruction publique, ses collaborateurs et des membres du sénat universitaire sur les tâches et les projets de l'Université dans les années à venir.

L'Université de Fribourg a franchi depuis quelques années le cap des 3000 étudiants. Les étudiants des instituts de physique théorique et expérimentale, de mathématiques bénéficient, ainsi que ceux des instituts de biochimie et de physiologie, de bâtiments neufs et fonctionnels inaugurés en 1968. Mais les élèves et les maîtres des instituts de chimie, de géologie, de géographie, de minéralogie et de zoologie attendent un agrandissement et une amélioration des locaux qui sont à leur disposition. Cette rénovation est actuellement en cours.

Toutefois, si les étudiants de sciences naturelles sont à l'étroit, que dire des conditions dans lesquelles les étudiants de sciences morales sont contraints de travailler? De nombreuses locations d'appartements ou de maisons en ville ont permis de désengorger quelque peu les bâtiments de sciences humaines (Miséricorde). Mais ces solutions de fortune n'ont pu éviter que des disciplines parentes n'aient été séparées et éloignées souvent à l'excès les unes des autres.

La Fondation pour les nouveaux bâtiments universitaires, constituée en 1968, est à la tâche pour étudier les voies et moyens de sortir de l'impasse actuelle par un agrandissement planifié des constructions existantes.

Ce tour d'horizon serait incomplet si nous ne rappelions que Fribourg est associé aux travaux de la Commission de coordination entre universités romandes et collabore étroitement à tout ce qui s'accomplit sur le plan fédéral pour assurer à nos hautes écoles une dimension nationale dans le respect de leur légitime autonomie.

JEAN-CLAUDE GAUTHIER